

**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 DECEMBRE 2019****Le Conseil, à l'unanimité :**

- **DECIDE** de fixer les tarifs municipaux pour 2020 de la façon suivante :

<u>SALLES MUNICIPALES</u>	Salle Polyvalente	Salle Chaineau	Salle des Fêtes	St Aignan
Caution :	1000 €	600 €	700 €	
Habitants de Bray-Saint Aignan :	400 €	210 €	210 €	
Personnes hors Bray- Saint Aignan :	750 €	370 €	370 €	
Location courte (inférieure à 4 h), hors week-end	220 €	120 €	120 €	
Nettoyage :	100 €	60 €	60 €	

*Il est rappelé la gratuité (2 fois par an) pour les associations de Bray-Saint Aignan et l'application du tarif des personnes hors Bray pour les associations hors commune. Enfin, il est décidé la gratuité du nettoyage pour les associations de Bray-Saint Aignan (la commune se réserve le droit d'appliquer le tarif nettoyage au vu de l'état de la salle)*

Salle des mariages Location : 60 €

**BARNUMS :**

		Tables et bancs :
Le petit (5x8m)	120 € ) Caution	1 table + 2 bancs : 3 € (6 pers. /table)
Le grand (5x12m)	140 € ) pour la remorque 500 €	Caution : 200 €/location)
		(au total 20 tables et 40 bancs)

**CHAPITEAUX**

3.5 X 4.5	60 € )
3 X 6	80 € ) Caution : 900 €

**CIMETIERES :**

Concession cimetières		30 ans	50 ans
	Bray	99 €	195 €
	St Aignan	99 €	185 €
Columbarium	15 ans = 450 €	30 ans = 800 €	Dépôt d'urne et jardin du souvenir = 50€

- **DECIDE D'ADOPTER** les règlements des salles communales
- **DECIDE D'ADOPTER** le règlement des restaurants scolaires
- **ACCEPTTE** le renouvellement du contrat avec Segilog, logiciel et prestations de service pour une durée de 3 ans
- **AUTORISE** le règlement des factures d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts en 2019
- **D'ADOPTER** la décision modificative n°2 au budget communal comme suit :  
Section d'investissement :  
compte 10226 (chapitre 10) = + 2000 €  
compte 2188 (chapitre 21) = - 2000 €
- **DECIDE** d'accepter l'admission en non-valeur d'un montant de 18.09€ pour des factures d'assainissement collectif datant de 2013.
- **DIT** ne pas avoir d'observations particulières sur le projet de renouvellement et d'extension de la carrière de sables et graviers de la société EUROVIA CENTRE LOIRE pour des installations implantées au lieu-dit « Plaine de St Aignan » à Bouzy la Forêt et **émet un avis FAVORABLE**.
- **RETIENT** la proposition de Mme le Maire d'instruire une procédure de Droit de Préemption Urbain sur les fonds artisanaux, les fonds de commerce, les baux commerciaux et les terrains faisant l'objet de projets d'aménagement commercial et de la soumettre pour avis à la chambre de commerce et de l'industrie et à la chambre des métiers et de l'artisanat, **RETIENT** le périmètre proposé suivant : Zone de 500 mètres autour de l'église de Bray en Val et celle de Saint Aignan des Gués et **AUTORISE** Mme Le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.
- **DEMANDE** une subvention au titre de la DETR (Dotation d'Equipement des territoires ruraux) pour le déplacement des points d'arrêt sur la RD 952 pour des raisons de sécurité

## AFFAIRES ET QUESTIONS DIVERSES

### **Madame le Maire**

**fait un point** sur les travaux : l'enrobé de la voirie du lotissement communal **rue des Genêts** est terminé. L'accès est fermé pour éviter toute détérioration ; les rives de la chaussée de la **Petite Route des Bordes** ont été mises en sécurité et les bornes incendie sont installées ; les travaux d'installation de candélabres, **rue du Sentier à l'Âne** seront terminés fin janvier.

**annonce** que suite à la consultation du marché d'étude pour la restructuration du centre bourg, la commission d'appel d'offre se réunira le 13/01 à 18h30 pour choisir l'entreprise.

**résume** la présentation qui a été faite par le département sur le projet de zones de dépassement sur la RD952 entre St Aignan des Gués et Bray en Val.

**Patricia SICOT** fait un résumé de la dernière réunion du SITCOM. Le compte-rendu du comité syndical est disponible sur le site du SICTOM.

**Annick PIVOTEAU** - informe sur l'avancement de la procédure d'abandon de concessions au cimetière de St Aignan. Plusieurs courriers ont déjà été envoyés mais beaucoup de concessions ne possèdent pas d'acte donc aucune adresse pour l'envoi de certains courriers.

- rappelle le RDV au cimetière le 1<sup>er</sup> février 2020 pour faire l'état des lieux et PV de chaque concession.

**Pierrick DURON** fait un point sur la réunion du syndicat de la Bonnée du 10/12 concernant la mise en conformité des ouvrages (moulins, barrages...).

Madame le maire clôt la séance en fixant la date de la prochaine réunion de conseil municipal au

**Jeudi 16 janvier 2020 à 20 h 00.**